

Manufactures de toutes sortes—Moulin, Chantiers de Construction, etc., etc., et s'ils sont mis par la vapeur ou par l'eau,	Nombre de personnes employées.
41	42
	<p>Je déclare ce qui tient à la sécurité des travailleurs dans les établissements que je dirige et que je n'entreprends pas d'opérations qui peuvent être dangereuses pour les travailleurs.  <i>(Signature)</i></p>

re,) *J. Weyl*

are ce que dessus complet et vrai dans toutes ses parties au meilleur de ma connaissance et croissance.

**AVIS.—On viendra chercher cette Cédule le Lundi 12 Janvier.**

**AVIS.—On viendra chercher cette Cédule le Lundi**

—**•••••**—

a 11e Section de l'Acte 14 et 15 Victoria, ch. 49, il est statué que "l'occupant de chaque maison ou de chaque étage, appartement ou maison à qui ou pour qui une cédule aura été laissée en remplira les blancs au meilleur de sa connaissance ou croyance; et la signera, et sera requis par lui; et en l'absence de l'occupant, quelqu'autre membre de sa famille, s'il s'en trouve qui soit capable de le faire remplir la cédule, la signera et la délivrera au recenseur; et tout occupant comme susdit qui refusera ou fera défaut volontairement et sait de remplir les blancs de la dite cédule au meilleur de sa connaissance et croyance, ou de la signer et délivrer un rapport faux de toutes les matières spécifiées dans une cédule, sera passible d'une amende de DEUX LOUIS au moins ou de CINQ LOUIS au plus"

es différents énumérateurs ont des ordres exprès de faire observer strictement la clause qui précède.

Les noms de toutes les personnes qui demeuraient dans la maison la nuit du dimanche, 11 juillet 1852, que ce résidence paravent ailleurs, et spécifier dans la col. n° 5, si telle résidence est dans le Haut

Par ordre du Bureau de la Statistique,  
W. C. CROFTON,  
SECRÉTAIRE.

W. C. CROFTON,  
SECRETA

SECRETAIRE

RECENSEMENT - CANADA EST 1851 CANADA EAST CENSUS